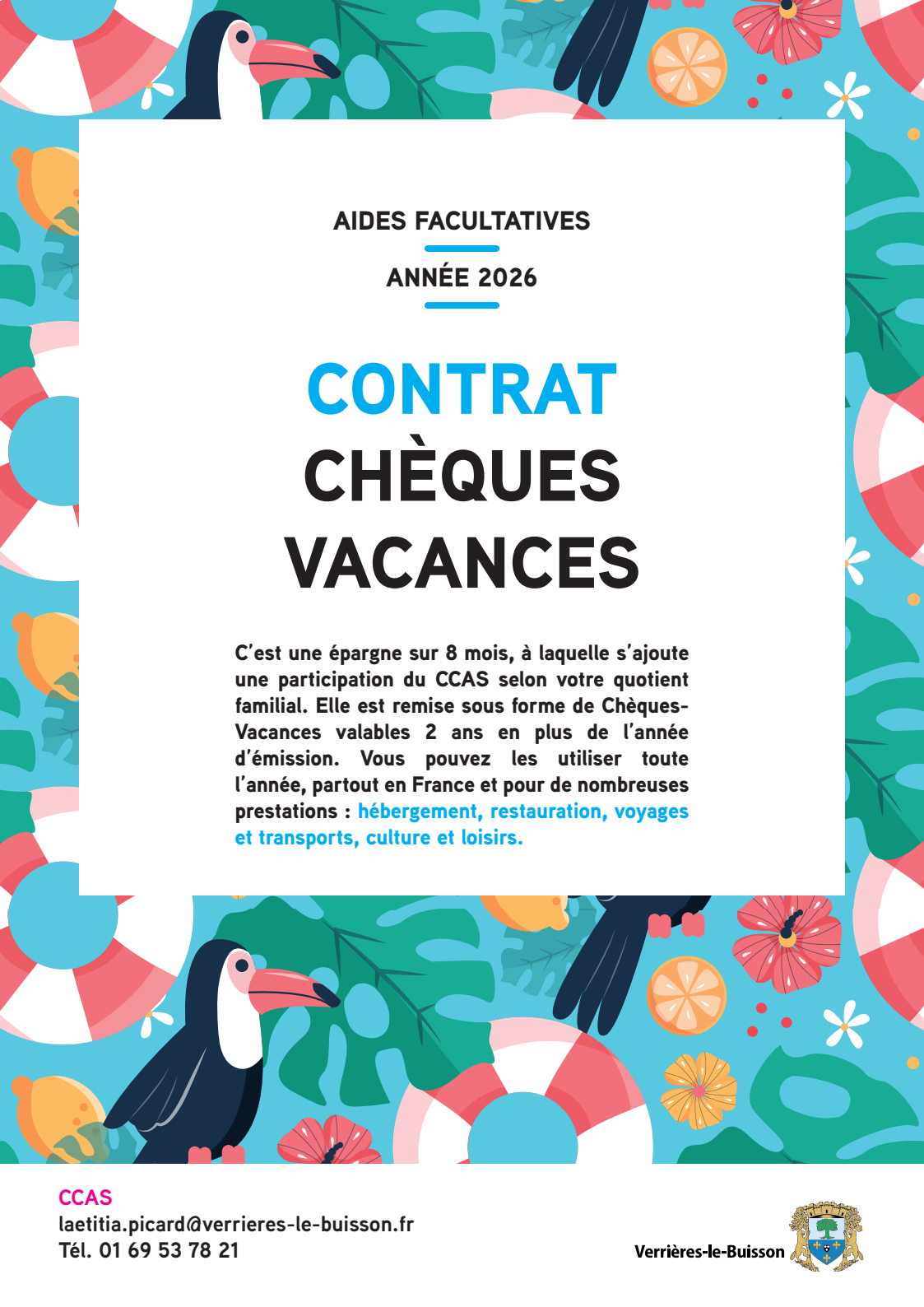




AIDES FACULTATIVES

ANNÉE 2026

CONTRAT CHÈQUES VACANCES

C'est une épargne sur 8 mois, à laquelle s'ajoute une participation du CCAS selon votre quotient familial. Elle est remise sous forme de Chèques-Vacances valables 2 ans en plus de l'année d'émission. Vous pouvez les utiliser toute l'année, partout en France et pour de nombreuses prestations : **hébergement, restauration, voyages et transports, culture et loisirs.**

CCAS

laetitia.picard@verrieres-le-buisson.fr

Tél. 01 69 53 78 21

Verrières-le-Buisson



AIDES FACULTATIVES • ANNÉE 2026

CONTRAT CHÈQUES-VACANCES

Instruction des dossiers du 01/09/2025 au 30/09/2025

Aucun dossier ne sera traité au-delà du 30/09/2025

BÉNÉFICIAIRES

- Personnes seules ou familles

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Résider à Verrières-le-Buisson depuis au moins 6 mois
- Avoir un quotient CAF compris entre 0 et 800 € (tranches 1 à 3)

PIÈCES À FOURNIR

- Pièce d'identité (CNI ou passeport), titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de demandes de renouvellement
- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024
- Livret de famille
- Attestation CAF du mois de la demande avec le quotient
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF)
- Justificatif de 6 mois de résidence sur la commune (quittance de loyer, facture EDF datant de 6 mois)

DOSSIER DE DEMANDE COMPLET À REMETTRE EN MAIRIE, SOUS ENVELOPPE, À L'ATTENTION DE MADAME LAETITIA PICARD.

CCAS

laetitia.picard@verrieres-le-buisson.fr

Tél. 01 69 53 78 21

Verrières-le-Buisson

